

Mise à jour pour le bétail

Les Laboratoires Gallant Custom produisent un certain nombre des bactérines pour le bétail, parmi lesquelles celle contre les diarrhées à E.coli chez le veau. Cette préparation est utilisée lorsque les bactérines commerciales ne permettent pas de contrôler la colibacillose chez le nouveau-né. Le diagnostic révèle souvent la présence d'E.coli entérotoxémiques atypiques contre lesquelles les produits commerciaux ne sont pas efficaces.

Des bactérines E.coli sont parfois nécessaires pour lutter contre la mammite. Dans ce cas aussi, les souches isolées sont souvent atypiques. De plus, elles posent de sérieux problèmes dans le troupeau car elles sont parfois résistantes aux antibiotiques.

Nous fabriquons aussi des bactérines contre la salmonelle du bétail pouvant contenir une ou plusieurs souches présentes dans le troupeau.

Il nous est aussi possible aussi de vous fournir des vaccins autogènes contre le papillome du bétail, des chevaux, des chiens et autres espèces exotiques.

En vue de faciliter le processus de confection des bactérines, notre laboratoire peut isoler et identifier les souches d'E.coli à partir d'échantillons de lait ou de fèces.

Nouveaux Produits

Bactérine contre *Clostridium perfringens*

Nous offrons désormais un vaccin autogène contre le *Clostridium perfringens* pour contrôler les diarrhées néonatales causées par cet organisme. Cette bactérine peut être soit seule, soit associée

avec des bactérines contre les E.coli sources des problèmes de votre troupeau. La période de retrait de ce vaccin est de 21 jours, et il doit être administré à la mère quatre semaines et une semaine avant le vêlage. Cette bactérine a aussi été utilisée pour lutter contre la diarrhée chez le porcelet et chez le poulain.

Bactérine contre *Mycoplasma bovis*

Les laboratoires Gallant Custom ont obtenu récemment l'approbation de l'ACIA pour produire une bactérine autogène contre *Mycoplasma bovis*, utilisable pour contrôler les symptômes d'arthrite et de pneumonie dont cet organisme est responsable chez le veau. Cette bactérine, spécifique au troupeau, est formulée avec un adjuvant à base de saponine, et a une période de retrait de 21 jours. Il n'est pas recommandé de l'employer chez des animaux en gestation.

Pour démarrer la production d'une bactérine *M.bovis*, nous vous recommandons d'envoyer vos échantillons à votre laboratoire régional pour que l'agent pathogène y soit isolé, et demander que, ensuite, l'isolat soit acheminé aux Laboratoires Gallant Custom. Contactez-nous pour discuter du nombre de doses nécessaires et du moment prévu pour la vaccination.

